



# REGLEMENT DES COMPETITIONS

Comité 23 – Seine & Marne

## SELECTIF EN DONNES LIBRES SENIOR

Qualificatif pour le Championnat National de ROCHEFORT (17)

**SAISON 2011/2012**

### ARTICLE 1 : DEROULEMENT

Le Comité Seine et Marne organise le sélectif en individuel Senior donnes libres, pour le Championnat de France 2012 de Rochefort.

Le vainqueur de ce qualificatif sera déclaré Champion du comité en libre saison 2011/2012.

Déroulement sous la responsabilité du directeur d'épreuve et du Président CCR.

Le championnat se déroule en 2 séances :

- 1<sup>ère</sup> séance le Lundi 5 Décembre 2011 à 14h00 à LA GRANDE PAROISSE  
**Salle du Lavoir**  
**Rue de l'église**  
**77130 La Grande Paroisse**
- 2<sup>ème</sup> séance le Lundi 12 Décembre 2011 à 14h00 à LA FERTE SOUS JOUARRE  
**Club de la Ferté sous Jouarre**  
**8 Allée du Jumelage**  
**77260 La Ferté s/s Jouarre**

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Ligue 92 (comité Seine et Marne) toutes catégories confondues.

### ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Ce championnat est ouvert à **tout licencié ayant au moins 60 ans au 31 décembre 2011**.

Les inscriptions se feront sur place à partir de 12h45.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que par table complète. Elles seront closes ¼ d'heure après le début de la compétition.

Participation : 20 € par joueur pour les 2 séances.

### ARTICLE 3 : QUALIFIÉS

A l'issue des 2 séances les **5 premiers** seront qualifiés pour la Finale Nationale qui se déroulera du lundi 26 Mars au jeudi 29 Mars 2012 à Rochefort (17). A noter que le début du Championnat démarrera le mardi 27 Mars 2012.

Les joueurs participent obligatoirement aux deux séances pour prétendre à la qualification. L'absence à la 2<sup>ème</sup> séance est éliminatoire et passible d'une sanction.

### ARTICLE 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves **Article 21 à 40**

Chapitre 8 (section 1): Règles applicables aux championnats individuels en donnes libres Senior **Article 141 à 145**.

Chapitre 8 (section 2) : Règles générales. **Article 146 à 151**.

Ces documents étant consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

## **ARTICLE 5 : MISE EN PLACE**

- La **première séance** se déroule à 14 heures : Mise en place par tirage au sort en **4 fois 6 donnes** **sauf champion sortant (Daniel ARNOULD) = N1**. Tous les participants seront sélectionnés pour la **deuxième séance**.
- La **deuxième séance** se déroule à 14 heures en **4 fois 6 donnes**, la **moitié des points étant abattue** dès la remise en place entre les 2 séances et la mise en place se fait dans l'ordre du classement de la table 1 à la dernière.
- Temps de jeu : 50mn par position, et au signal de l'arbitre après ces 50mn il est interdit de redistribuer.

## **ARTICLE 6 : INDICE PCN**

Indice PCN = **1,8**

## **ARTICLE 7 : DIRECTEUR D'EPREUVE et ARBITRAGE**

Le Directeur d'Epreuve (JC Gallois) a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'Article 4.

Par dérogation, validée par le président de la ligue 92, l'arbitrage des deux séances sera assuré par Monsieur Michel LECELLIER, arbitre de club.

## **ARTICLE 8 : DISCIPLINE**

- L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.
- Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1<sup>ère</sup> fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché + ouverture d'un dossier disciplinaire.
- Toutes les compétitions sont non-fumeurs

## **ARTICLE 9 : Informations complémentaires**

Pour les non qualifiés ou ceux qui veulent se déplacer directement à Rochefort, un libre sera probablement organisé le lundi 26 mars 2012 à partir de 14 heures à ce même endroit (Rochefort) dans lequel 20 places permettront de participer au **Championnat de France** qui démarrera le lendemain, mardi 27 Mars 2012.

## **ARTICLE 10 : Indemnisation des Qualifiés**

- ✚ Le comité Seine et Marne redistribue aux qualifiés une somme correspondant sensiblement à la somme des engagements diminuée du coût des PCN et du coût éventuel d'arbitrage. Cette somme divisée par 6 constitue l'indemnité individuelle servie par le comité.
- ✚ Tout joueur du comité Seine et Marne qui se qualifie sur place à Rochefort lors de la séance spéciale du lundi 26 mars 2012 ne peut pas prétendre à cette indemnité.

Le Directeur d'épreuve  
Jean-Claude GALLOIS

Le Président de C.C.R  
Alain Vasseur

Le Président de Ligue  
Philippe CARDON

